



S'agit-il d'une stratégie pour bloquer la voie au nouveau président étasunien ou la soif d'une fin glorieuse ?

Par [Oscar Fortin](#)

Mondialisation.ca, 07 décembre 2016

[Humanisme](#)

Région : [États-Unis](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#), [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [Élections USA](#), [SYRIE](#)

Trois évènements majeurs en sont les signes avant-coureurs :

1. La Chambre des représentants vote [une zone de non-survol en Syrie](#).
2. Le Congrès approuve la livraison, à [l'opposition syrienne](#), des missiles surface-air.
3. [La volte-face de Washington](#) sur les propositions visant à faciliter le départ des terroristes d'Alep.

Dans les trois cas, ces initiatives de Washington vont tout droit vers une confrontation inévitable en Syrie où la Russie joue un rôle majeur dans la lutte contre le terrorisme et dans sa lutte pour le respect du droit international du peuple syrien à disposer de son propre destin. Sa présence en Syrie répond à une demande de l'État syrien et sa lutte contre le terrorisme vise toutes les forces armées illégitimes qui s'attaquent aux populations et aux fondements de l'État de droit. Regardons de près ce que peut représenter chacune de ces trois décisions.



Ce que nous voyons dans la première mesure c'est l'initiative d'un gouvernement étranger, les États-Unis, qui s'octroie l'autorité de décider des zones de l'espace aérien syrien à interdire, tout particulièrement aux forces aériennes de l'armée syrienne tout comme aux forces armées aériennes russes. Cette mise en scène comporte tous les ingrédients pour que le gouvernement syrien avec ses missiles sol-air assure sa pleine autorité sur la totalité de son espace aérien. La Russie n'aura d'autres choix, en tant qu'alliée indéfectible de l'État syrien, d'assurer la protection de ce même espace aérien.



La seconde mesure porte sur la livraison à « l'opposition armée syrienne » de missiles surface-air. Imaginons un seul instant qu'un gouvernement étranger ait fourni ouvertement et sans soucis du droit international des armements lourds aux Forces armées révolutionnaires de Colombie, FARC-EP, pour les aider à renverser le gouvernement légitime de Colombie. C'eut été un geste dénoncé avec force par la communauté internationale et les États-Unis n'auraient pas hésité un instant à intervenir pour mettre un terme à pareilles livraisons d'armes. Pourtant, ce qu'ils font en Syrie est exactement de même nature. Ils arment et financent une opposition pour qu'elle déstabilise le gouvernement légitime de Bachar al-Assad. D'ailleurs, cette opposition armée, comme nous l'avons vu dans un [article antérieur](#), se fonde avec les terroristes qui poursuivent les mêmes objectifs.

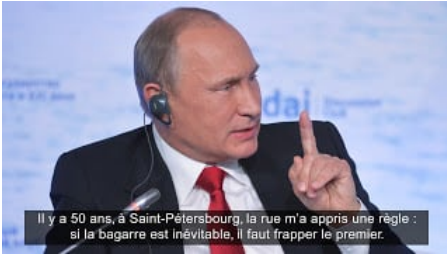


La troisième décision, celle de la volte-face, fut une surprise tout à fait inattendue de la part du partenaire russe. De fait, après plusieurs heures de discussions, lors d'une rencontre à Rome, Kerry, le Secrétaire d'État des États-Unis, et Lavrov, le ministre des Affaires extérieures de Russie, en étaient venus [à une proposition](#) sur laquelle les deux parties se disaient d'accord pour résoudre la sortie des terroristes d'Alep, toujours soumis à des attaques, sans cesse plus menaçantes et efficaces de l'armée syrienne et de ses alliés. Cette proposition [devait être discutée à Genève](#), samedi, le 3 décembre.

« Récemment, Sergueï Lavrov et le secrétaire d'État américain John Kerry s'étaient mis d'accord pour une rencontre à Genève sur la Syrie. Selon le ministre russe des Affaires étrangères, John Kerry lui avait demandé de soutenir un document qui correspondait à la vision de la Russie. » ([Sputnik News](#), 6 décembre 2016)

À peine quelques jours avant cette rencontre à Genève, Sergueï Lavrov apprend ce changement de cap de la part de son partenaire étasunien. Suite à cette [volte-face](#). Sergueï Lavrov eut ce commentaire qui en dit long sur la présente situation.

« Nous avons compris qu'il est impossible de discuter sérieusement avec nos partenaires américains ». ([Sputnik News](#), 6 décembre 2016)



Une telle phrase, comprise dans le contexte de cette autre fameuse phrase de [Poutine à Valdaï](#), en octobre 2015, a de quoi nous interpeller:

« Il y a 50 ans déjà, à Leningrad, la rue m'a appris une règle : si la bagarre s'avère inévitable, il faut frapper le premier. »

L'élection de Trump, la mise au grand jour des liens entre Washington et les terroristes, la fin d'un mandat désastreux, les victoires de la Russie et du gouvernement de Bachar al-Assad sur les terroristes, tout cela et bien d'autres choses, ouvrent la porte à bien des imprévus à très court terme.

Oscar Fortin
Le 6 décembre 2016

La source originale de cet article est [Humanisme](#)
Copyright © [Oscar Fortin](#), [Humanisme](#), 2016

Articles Par : [Oscar Fortin](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca